

CONDOLÉANCES

Le Rabbin, le Président M. Armand Ohana, le C.A. et le Kahal présentent leurs sincères condoléances à M. Simon Dayan et famille pour le décès de son frère M. Victor Dayan Z"L et lui assurons de notre affection et de notre soutien

NAHALOT - CE CHABBAT NOUS ÉLEVONS LA MÉMOIRE DE :

Aaron Cohen Z"L	7 ÉlouL - 18 Août
Simha Assouline Z"L	7 ÉlouL - 18 Août
Mordehai Krief Z"L	9 ÉlouL - 20 Août
Zohra Perez bat Saada Z"L	10 ÉlouL - 21 Août
Moché Perez bat Tamo Z"L	13 ÉlouL - 24 Août

KIDDOUCH CHABBAT

Est offert par: La Communauté

SÉOUDA CHÉLICHITE

Est offerte par: M. Assouline Simon pour la nahala de sa mère Simha Assouline Z"L.

KOLLEL HEKHAL SHALOM

DÉDIÉ À LA MÉMOIRE DE ÉLIRAN ELBAZ Z"L ET À LA MÉMOIRE DE YAACOV SALTIEL Z"L

Venez nos rejoindre le soir au Kollel
Adaptez Vous Un Couv

Choix: Paracha, Halakha, Éthique et Kabbala.
Rabbin Ronen A. Abitbol: 45minutes avant Mincha.

ÉVÉNEMENTS HÉKHAL SHALOM

COMITÉ DES DAMES D'HÉKHAL SHALOM

Hafrachat 'Halla pour les dames
Conférencier Rabbin Ronen. Abitbol
LE MERCREDI 5 SEPTEMBRE 2018 À 19:30
POUR LE MOIS ROCHE CHODESH TISHRE
Apportez un bol pour pétrir votre pâte, tous les ingrédients seront fournis

S.V.P VEUILLEZ RESERVER
VOS PLACES POUR LES FÊTES
YAMIN NORAIM 5779 - 2019

À PARTIR DE DIMANCHE 19 AOÛT 2018

cordial réservé à un invité peut de fois lui tourner à un nouveau membre de la communauté, et la faire grandir.

Quand un invité rentre à la synagogue :

-Offrez-lui une place où s'asseoir.

-Donnez-lui un Siddur.

-Montrez lui un Grand Sourire.

Ceci fait partie de la **Mitsva de Hakhnasst Or'him (recevoir de invités).**

Puissions-nous tous mettre cette leçon en application et considérer chacun avec le respect et l'attention qu'il mérite, afin de croître notre belle communauté.

Coin de la Halakha - Les Séli'hot

1- On ne doit pas réciter les Séli'hot et en particulier Vayaavor avant minuit.

2- Si on récite les Séli'hot sans qu'il y ait Minyan, on ne peut pas dire Vayaavor ni Bédil Vayaavor de Ra'hamana ni les prières en Araméen, comme Ma'hé Oumassé, mais on peut dire le reste des Séli'hot. On continue les Séli'hot et lorsqu'il se forme un Minyan, on dit les Séli'hot précédents.

3- On dit le demi Kadich après la récitation de Achré Yochévé Bétékha, mais faute de Minyan on continue les Séli'hot et lorsqu'il s'en forme un, on dit le Kadich en le précédent comme il se doit de trois versets bibliques (de Téhilim par exemple)

4- Les Séli'hot se disent debout, si possible, autrement on peut se contenter de se lever

5- seulement chaque fois qu'on dit E-I Mélekh et Vayaavor.

6- Le matin et le soir, durant tout le mois d'Elul et jusqu'au jour de Hoshana Rabba, on ajoute à la prière le Psaume 27 de circonstance: Le-David Hachem Ori Véyichi... que le Midrach explique ainsi: «Hachem Ori» D-ieu est ma lumière à Rosh Hachana, «Véyichi» et mon salut au jour de Kipour, «Ki Yitspénéni Bessouko» Il m'abritera sous sa Soucca.

7- Le mois d'Elul, les hommes zélés font vérifier leurs Téfilines et leurs Mézouzot pour s'assurer qu'ils sont toujours Kéchérim, valables pour la Mitsva.

CHABBAT SHALOM

LE BULLETIN HÉBDOMADAIRE DE
NOTRE COMMUNAUTÉ

VOL. 5 No.17
CHABBAT 18 AOÛT 2018 - 7 ÉLOUL 5778



PARACHA CHOFETIM

Allumage des bougies
du Chabbat: 19:41
Sortie du Chabbat: 20:45

Horaire des Offices - 2018 - 5778

Vendredi 17 Août 2018 - 6 ÉLOUL 5778

Mincha suivie d'Arvit: 18:45

Chabbat 18 Août 2018 - 7 ÉLOUL 5778

Chahrit: 8:15

Cours du Rabbin Ronen Abitbol: 18:00

Mincha: 19:15 Séouda Chélichite suivie Arvit

Dimanche 19 Août 2018 - 8 ÉLOUL

Chahrit: 7:00 - 8:00

Minha: 19:30 suivie d'Arvit

Lundi 20 Août au Jeudi 23 Août 2018

Chahrit: 6:00 - 7:00 - 7:45

Minha 19:30 suivie d'Arvit

Vendredi 24 Août 2018 - 13 ÉLOUL 5778

Chahrit: 6:00 - 7:00 - 8:00

Mincha suivie d'Arvit: 18:45

Allumage des Bougies: 19:29



Séli'hot - 3 Minyanin
1^{er} Minyan 5:00 - 2^{ème} Minyan 6:30
3^{ème} Minyan 7:00

PARACHA CHOFETIM

Le tribunal suprême (Sanhedrin)

« Je veux établir un roi sur moi,
comme toutes les nations qui
sont autour de moi ! » (Deutéronome 17, 14)



Résumé de la Paracha

- ◆ Nommer des juges et des officiers de police dans chaque ville.
- ◆ D'appliquer les lois de la Torah, « Selon ce que tes Sages t'enseigneront, tu procèderas selon la règle qu'ils t'indiqueront; ne t'écarte de ce qu'ils t'auront dit ni à droite ni à gauche. »
- ◆ Les interdits relatifs à l'idolâtrie et à la sorcellerie.
- ◆ les lois régissant la nomination et la conduite d'un roi, les règles présidant à la création des « villes de refuge » destinées au meurtrier involontaire.
- ◆ Lois de la guerre : 1) l'exemption du jeune marié. 2) exemption de celui qui vient de construire sa maison. 3) exemption de celui qui a planté une vigne. 4) celui qui est effrayé. 5) l'obligation de proposer la paix avant d'attaquer une ville.
- ◆ L'interdiction de détruire arbitrairement quelque chose de valeur, illustrée par la loi interdisant d'abattre un arbre fruitier en faisant le siège d'une ville.
- ◆ La paracha s'achève avec la loi de la Églah Àroufah, la procédure qui doit être suivie lorsqu'un cadavre dont le meurtrier est inconnu, est trouvé dans un champ, soulignant ainsi que la responsabilité de la communauté est engagée non seulement au regard de ce qui est commis, mais aussi pour les actes qu'elle n'a pu empêcher.

Se rendre à Jérusalem...

Au début de la paracha, la Torah prescrit l'établissement d'un système judiciaire rigoureux et incorruptible. On imagine qu'un juge doit être nommé en fonction de ses connaissances de la loi, de sa capacité à raisonner, à interroger, discerner, pour son intelligence et sa force de persuasion, peut-être pour sa richesse afin qu'il ne puisse être acheté... ; autant de qualités nécessaires.

INFORMATION: www.hekhalshalom.com

Communauté Sépharade Hékhhal Shalom,
Synagogue - Kollél - Mikvé - Salle des fêtes
825 Gratton, Ville Saint- Laurent, H4M 2G4,
Tél: 514 747-4530 - Fax: 514 747-5283 - Mikvé: 514 747-7707

Rabbin Ronen A. Abitbol



Mais ce n'est pas à ce type de qualités auxquelles la Torah fait référence. Bien sûr, le texte biblique évoque des qualités morales. Il aurait pu parler d'une conscience sans faille, d'une conduite religieuse irréprochable, d'une rigueur dans l'étude... La Torah a choisi une autre voie: «Tu placeras sur toi des juges et des policiers dans toutes tes villes que l'Éternel ton Dieu te donne». Autre lecture: «Tu placeras sur toi des juges et des policiers dans toutes tes villes, [système] qui te donnera l'Éternel pour Dieu». La capacité à faire pénétrer Dieu dans les cœurs est la qualité première d'un juge d'Israël, de faire que Hachem soit le Dieu de chacun. (Mayéna chel Torah)

Se Levée et S'élever

«Si tu es impuissant à te prononcer sur un cas judiciaire, sur une question de meurtre, ou de droit civil, de blessure corporelle, sur un litige quelconque porté devant les tribunaux, vekamta ve'alita, tu te lèveras et monteras à l'endroit que Dieu aura choisi» (Devarim 17, 8).

Dans ce verset, la Torah prescrit à un tribunal local ignorant d'une certaine loi de se rendre à l'autorité supérieure, à Jérusalem. «vekamta ve'alita», tu te lèveras et monteras à Jérusalem. Dans cette expression, le mot « vekamta, tu te lèveras » paraît superflu car pour monter à Jérusalem, il est bien évident que les juges de la localité doivent se lever !

Le Talmud (Sanhédrin 87a) explique que l'expression «vekamta ve'alita», tu te lèveras et monteras, ne décrit pas un seul et même mouvement mais bien deux. « Tu te lèveras du tribunal et tu monteras à Jérusalem ». Le tribunal siège littéralement. Il doit se lever. Le premier mouvement consiste pour les juges à se lever du tribunal local, le second à se rendre dans la ville sainte.

Si la Torah insiste sur le fait que les juges du tribunal qui ne savent pas doivent se lever pour aller poser la question eux-mêmes à Jérusalem, c'est qu'il s'agit là d'une démarche qui n'est pas aisée à réaliser. Elle peut être perçue comme humiliante, déshonorante. Les juges affichent leur ignorance aux yeux de tous. La Torah dit: «vekamta ve'alita», tu te

lèveras et monteras, tu ne sais pas, tu te lèves pour demander et c'est ainsi que tu t'élèves. Affirmer son ignorance sur un problème donné est une marque de grandeur et d'élévation d'âme (Alcheikh haKadoch).

Possek le Safek

«Des juges et des policiers tu te donneras dans chacun de tes portes que Hashem ton Dieu te donne Selon tes tribus et ils jugeront le peuple en jugement de justice». (Devarim 16 :18)

Selon le commentaire de Rachi: Choftim: Dayanim haposkim et hadin. La définition d'un Dayan, celui qui tranche le Din ! mais cela va de soi ! Que veut nous enseigner Rachi ?

Effectivement, la définition du Rav c'est pas tellement celui qui en sait plus que l'autre, mais c'est celui qui tranche quand il y a perplexité, lorsqu'il y a un doute. Le mot «Safek» (doute) est l'anagramme du mot de «Psak» : pour sortir du Safek il faut un Psak, et le Rav qui le fait c'est le Possek.

Possek veut dire trancher le jugement entre les différentes thèses ou hypothèses du jugement. La Michnah du Pirkei Avot dit: « fais-toi un maître et sors du doute du doute ». L'objet de la Michnah est de bien faire comprendre quel est l'objet du maître par rapport au Dayan. Très souvent, le maître qui enseigne c'est un certain Rav, mais le maître auquel on demande comment faire la décision, c'est un autre type de Rav, celui-là est défini comme: le Possek.

La confiance dans les Sages

« Tu ne te détourneras pas de ce qu'ils t'enseigneront ni à droite ni à gauche ». (Devarim 17,11)

Même s'il te dit de la droite que c'est la gauche et de la gauche que c'est la droite, et à plus forte raison quand il te dit de la droite que c'est la droite et de la gauche que c'est la gauche. (Rachi)

Voici le sens direct de ce que dit Rachi : Même si tu as l'impression qu'il te dit de la droite que c'est la gauche et de la gauche que c'est la droite, même alors tu dois lui obéir, et à plus forte raison quand c'est toi qui te trompes et qu'il n'en est pas du tout ainsi, mais qu'il te dit de la droite est la droite et la gauche est la gauche. Les paroles des Sages correspondent toujours à la vérité, tu as seulement l'impression que c'est le contraire. Ton intelligence, qui est loin de celle de la Torah, te fait croire qu'ils se trompent. (D'après le Maimonide).

L'argent est essentiel ?!

« Même de l'argent et de l'or, il (le roi d'Israël) n'en amassera pas outre mesure ». (Devarim 17,17)

On raconte qu'un jour, des personnes discutèrent devant le Rav Yossef 'Haim Sonnenfeld Zt'l, à propos du désir de l'argent. Le Rav leur dit alors que l'argent est méprisable au plus haut point.

L'une des personnes demanda : « Mais Rav, l'argent est une chose essentielle, non ?! »

Le Rav répondit: « En effet, mais même le papier toilette est une chose essentielle, et pour autant, personne ne se soucie d'en amasser une quantité suffisamment importante pour ses petits-enfants ! »

Comment Shaoul a-t-il été choisi comme roi ?

« Quand tu viendras vers le pays que Dieu te donne, que tu en prendras possession et y demeureras, tu diras : " Je veux établir un roi sur moi, comme toutes les nations qui sont autour de moi ! » (Deutéronome 17, 14 à 19).

L'histoire de l'onction de Shaoul, premier roi d'Israël, nous en révèle beaucoup sur le fonctionnement de la société juive à cette époque. En premier lieu, il existait beaucoup de prophètes. Ils étaient très nombreux, que les gens se tournent vers eux à tout moment.

Une question sérieuse sur la loi juive ? Demandez à un prophète ! Un conseil pour un mariage ? Consultez un prophète ! Vous avez perdu un objet ? Interrogez un prophète !

C'est effectivement ainsi que Saül et le prophète Samuel vont se rencontrer. Saül demande au prophète Samuel de l'aider à retrouver des ânes égarés. C'est une histoire curieuse. Un homme se présente au plus grand prophète vivant et demande: « Où est mon âne ? » Et le prophète de

répondre : « Oh, ton âne est derrière le hangar. A propos, te voici roi d'Israël ! »

Quand le prophète Samuel lui annonce qu'il sera roi, Saül se cache. C'est un premier signe de la faiblesse de son caractère. Saül n'était pas assez fort pour être un dirigeant du peuple juif. Pour diriger le peuple juif, il faut savoir combiner diplomatie et volonté de fer - comme nous l'avons vu à propos des difficultés que Moché Rabbenou a rencontrées lorsqu'il a conduit les Israélites dans le désert. Si le dirigeant n'est pas assez fort, le peuple juif le broiera, et s'il l'est trop il se révoltera.

Saül règne de 879 à 877 avant l'ère commune. Il n'est roi que pendant deux ans et il connaît une fin tragique. En fait, la brièveté de son règne est en elle-même dramatique, et elle va être provoquée par l'erreur fatale qu'il va bientôt commettre. Il désobéit au commandement de Dieu d'effacer la nation d'Âmalek. (Rabbin Ken SPIRO)

Le respect et l'Attention

« Si l'on trouve, dans la terre qu'Hachem, ton Dieu, te donne en possession, un cadavre gisant en plein champ, et que l'auteur du meurtre est resté inconnu, tes Anciens et tes juges sortiront et mesureront la distance jusqu'aux villes situées autour du cadavre. » (Devarim 21, 1-2)

« Et tous les Anciens de la ville en question, voisins du cadavre, se laveront les mains sur la génisse dont on a brisé la nuque dans le bas-fond. Ils déclareront : "Nos mains n'ont pas répandu ce sang-là, et nos yeux n'ont pas vu." » (Devarim, 21, 6-7)

Rachi explique sur les mots « Nos mains n'ont pas répandu » : Aurait-on pu penser que les anciens du Bet-Din étaient des meurtriers ? Mais [ils disaient] : « Nous ne l'avons pas vu [le voyageur] et nous ne l'avons pas laissé partir sans vivres et sans accompagnement ».

Dans le livre Darkhé Moussar, il explique que si les Anciens n'avaient pas donné de la nourriture et n'avaient pas accompagné le voyageur, cela aurait effectivement ressemblé à un meurtre, à leur niveau.

En pratique...

En pratique, il existe plusieurs cas de personnes qui étaient de passage dans des communautés ou dans des synagogues qui furent ignorées par les fidèles. Ces histoires eurent parfois de tristes retombées. Mais le contraire, un accueil